

# Le modèle européen de mariage et l'évolution des structures agraires en Europe de l'Ouest du XVe au XVIIIe siècles<sup>1</sup>

Daniel Devolder  
Centre d'Estudis Demogràfics  
Universitat Autònoma de Barcelona  
08193 Bellaterra (Espagne)  
email: ddevolder@cedserver.uab.es  
<http://www.ced.uab.es/devolder/>

Marc Bloch, dans son livre sur l'histoire rurale française décrit une transition des structures agraires en France et dans une grande partie de l'Europe de l'ouest autour du XVIe siècle<sup>2</sup>. Cette transition signifia pour une grande partie de la paysannerie la transformation des tenures perpétuelles en tenures à bail à court terme. A partir de la seconde moitié du XVe siècle, et s'accélérant au XVIe siècle, augmente en effet la proportion des paysans qui tenaient leur terre par un contrat de métayage ou de fermage, généralement pour un nombre d'années réduit, autour de 9 ans. La proportion de ces terres agricoles louées à terme, devient progressivement plus importante, et représentait souvent au XVIIIe siècle plus de la moitié des terres cultivées. Cette évolution propre à une grande partie de l'Europe de l'ouest forme partie d'un processus plus général de "reféodalisation" qui se traduisit dans le reste de l'Europe par l'extension de l'agriculture de type latifundiste accompagnée en Europe de l'est par le recours au servage.

Je propose dans ce travail d'analyser les liens entre ces changements dans les structures agraires en Europe de l'ouest et l'évolution des régimes démographiques. Plus particulièrement, la transition vers les comportements de mariage tardif, ce qu'Hajnal appelle le "modèle européen de nuptialité", se produisit en parallèle et dans la même zone géographique que cette transition vers la tenure à bail. S'agit-il là d'une coïncidence, ou encore de deux évolutions parallèles dont la cause serait commune, ou bien encore peut-on expliquer les changements démographiques par l'évolution des structures agraires? Je tenterai d'apporter des arguments pour montrer que cette dernière possibilité est la bonne, et que la cause des changements dans la dynamique démographique d'Europe de l'ouest autour du XVIe siècle se trouve dans cette transition du type de tenure. J'essaierai alors de voir si cette nouvelle vision du rôle des structures agraires s'accorde avec les théories traditionnelles de la généralisation du "modèle européen de mariage", basées généralement sur les arguments de Malthus.

## **1) Le modèle européen de mariage (XVIe-XIXe siècles)**

Hajnal a montré que, autour du XVIe siècle, se produisit une transition de la nuptialité, de niveaux précoces de l'âge au premier mariage vers des niveaux

---

<sup>1</sup> Ce texte reprend et résume des passages de ma thèse: Devolder, 1994.

<sup>2</sup> Bloch, 1931, chapitre IV.

sensiblement plus élevés, et que cette évolution n'affecta qu'une partie des populations européennes, celles à l'ouest d'une ligne Saint Petersbourg-Trieste. Le rôle des comportements nuptiaux était essentiel dans l'organisation et la dynamique de ces sociétés, du fait que le travail dans les campagnes s'organisait très largement à partir d'une main d'œuvre familiale, et la famille constituait souvent une unité de production autonome. Il est donc important d'essayer de saisir la signification de cette évolution -temporelle mais aussi spatiale- de la nuptialité et ce qui lui correspond en termes de changements dans certaines règles du système socio-économique.

### **1.a) Un modèle européen de mariage des femmes**

Quand Hajnal décrivit ce qu'il appela le "modèle européen de mariage", il indiqua que ses deux traits distinctifs sont, premièrement un âge au mariage élevé, et deuxièmement, un pourcentage élevé de personnes qui ne se mariaient jamais<sup>3</sup>. Il est remarquable que l'on commet souvent alors l'erreur de penser que ce modèle de mariage valaient pour les hommes comme pour les femmes. Pourtant, la première constatation que fait Hajnal, comparant les données d'Europe de l'ouest et de l'est vers 1900, est que le "clivage concerne surtout les femmes", observation renforcée par l'examen qu'il fait des données des pays sous-développés à la même date. En fait, si on examine de près les données de Hajnal, on est conduit à dire que le titre de son article est erroné. Il aurait fallu parler de "modèle européen de mariage des femmes". Hajnal le remarque d'ailleurs bien, précisant que:

"L'originalité du modèle européen réside principalement dans l'âge au mariage élevé des femmes (...) plutôt que dans l'âge au mariage élevé des hommes." (p. 134)

Cependant, Hajnal avait une bonne raison de parler d'une modification du comportement qui englobait aussi les hommes, car en Europe de l'ouest du XVIe au XIXe siècles, le mariage tardif et peu intense des hommes était la norme, et se produisait plutôt vers 28-30 ans. Par contre, en Europe de l'est et dans les pays d'Afrique et d'Asie à la même époque, ainsi qu'en Europe de l'ouest au XVe siècle et auparavant, l'âge au mariage masculin variait dans un intervalle très large, de 20 à plus de 30 ans. De manière générale donc, l'évolution des comportements nuptiaux à partir du XVIe siècle en Europe occidentale produisit une uniformisation de l'écart d'âge au mariage entre époux accompagnée d'un recul général de l'âge au mariage des femmes, de 20 ans environ jusqu'au XVe siècle, autour de 25 ans après. Ainsi, quand on étudie la nuptialité de l'Europe occidentale, pour une période antérieure à celle que Hajnal considère être celle de son modèle, on trouve souvent des données qui indiquent que les hommes se mariaient très tard, vers 30 ans, alors que les femmes se mariaient beaucoup plus tôt, avant 20 ans. On peut lire alors des commentaires comme celui-ci, pour la Toscane en 1427:

---

<sup>3</sup> Hajnal, 1965.

"Surtout dans les villes, le comportement masculin correspond assez bien au mariage tardif et aux tendances du célibat du modèle européen défini par J. Hajnal; mais les femmes s'en écartaient considérablement. Mariées jeunes, elles se mariaient apparemment presque toutes. Au moins pour la moitié féminine de sa population, la Toscane du 15e siècle ne se conforme pas au mariage «européen» des temps modernes."<sup>4</sup>

Cette constatation que les hommes se mariaient "à l'euroéenne", mais pas leurs femmes, se retrouve pour toute une série de populations françaises ou anglaises du moyen âge, et même pour une population de l'Empire Romain<sup>5</sup>. Le paradoxe alors serait de donner la même signification et la même explication aux variations de la nuptialité féminine et masculine à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. Or c'est précisément ce que font un grand nombre d'auteurs, ce que l'on verra quand j'analyserai les explications traditionnelles du modèle européen de mariage. Et pourtant la signification démographique immédiate du niveau de l'âge au mariage des femmes et des hommes, n'est pas identique. Ainsi, ce que à quoi conduit l'évolution de l'âge des femmes au premier mariage qui, par paliers successifs, passe de vingt ans et moins, à vingt-cinq ans et plus, c'est l'arrivée à un niveau à partir duquel le taux d'accroissement intrinsèque de la population varie entre 0 et 5 % et réalise en fait les conditions de la stationnarité de la population, si l'on prend en compte l'incidence des périodes de surmortalité<sup>6</sup>. Par contre, le niveau du taux d'accroissement d'une population est théoriquement indépendant de l'âge auquel les hommes se marient. La "norme" de trente ans semblait correspondre en fait aux nécessités de la succession entre générations, puisqu'alors le fils aîné se mariait à peu près au moment du décès du père<sup>7</sup>.

Il est donc correct de dire que l'âge au mariage dans les populations européennes d'Ancien Régime dépendait des conditions de mortalité, mais ceci pour des raisons très différentes suivant le sexe. Ainsi l'âge au mariage des femmes variait en fonction des effets de la mortalité sur les effectifs de la population, et une mesure valable pour étudier cela serait un taux de reproduction nette, taux qui tendait certainement vers l'unité pour les populations du mariage tardif. Par contre l'âge au mariage des hommes variait en fonction des effets de la mortalité sur le niveau de l'espérance de vie des hommes adultes, d'âge supérieur à 45 ans environ. Une autre différence est que l'effet de la mortalité sur l'âge féminin était indirect, dépendant d'un équilibre au niveau de l'ensemble de la population, alors que son effet sur l'âge masculin était certainement beaucoup plus direct, puisqu'identifié avec le décès d'une seule personne, le père de famille.

---

<sup>4</sup> Herlihy et Klapisch-Zuber, 1978, p. 404.

<sup>5</sup> Smith, 1983.

<sup>6</sup> Cf. les calculs de Goubert, 1960, p. 41-45.

<sup>7</sup> Pour une analyse plus détaillée de la signification démographique de l'âge au mariage tardif pour les hommes et les femmes, cf. Devolder, 1998

### **1.b) Diffusion du bas vers le haut de l'échelle sociale**

Le processus de généralisation du mariage tardif en Europe de l'ouest autour du XVI<sup>e</sup> siècle a une autre caractéristique intéressante et de grande importance, quoique passée largement inaperçue. Ce processus de diffusion va en effet du bas vers le haut de l'échelle sociale, des campagnes vers les villes, des couches les plus pauvres de la paysannerie jusqu'aux élites rurales et citadines. Dans la Toscane du XVe siècle, par exemple, au moment où débute la transition au mariage tardif, ce sont les femmes des métayers les plus pauvres qui se marient le plus tardivement<sup>8</sup>. Deux ou trois siècles plus tard, quand la norme de mariage tardif s'est largement imposée, ce sont toujours les paysannes les plus pauvres de Toscane qui se marient le plus tard<sup>9</sup>. On retrouve ce comportement différentiel dans toute l'Europe du mariage tardif. Ce sont les paysannes les plus pauvres qui les premières adoptent les comportements de nuptialité "prudente" et ce sont elles qui généralement se marient le plus tard encore au XIX<sup>e</sup> siècle quand la norme de mariage tardif perd de son importance. Cette diffusion du bas vers le haut du modèle européen de mariage s'oppose à la diffusion du haut vers le bas de l'échelle sociale des comportements de contrôle de la fécondité légitime au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles, dans le cadre de la transition démographique<sup>10</sup>.

### **2) Explications traditionnelles de la diffusion du modèle européen de nuptialité**

On peut considérer qu'il y a trois grands types d'explications du recul de l'âge au mariage, explications qui sont jusqu'à un certain point complémentaires, puisqu'elles se situent toutes dans le cadre de ce que l'on pourrait appeler le paradigme malthusien. La première met en avant l'émergence de l'individualisme et de l'esprit d'épargne, ce qui est une adaptation des théories de Max Weber. La seconde considère le retard de l'âge au mariage et l'augmentation du célibat comme une révolution malthusienne qui précéderait la transition de fécondité, conçue comme une révolution néo-malthusienne. C'est Coale qui a fixé cette terminologie. On retrouve ce type d'arguments chez les défenseurs du modèle de la transition démographique. Dans le troisième type d'interprétations, le recul de l'âge au mariage est assimilé au "preventive check" dont parlait Malthus. Le recul de l'âge au mariage est alors conçu comme une réponse visant au rééquilibrage de la population et des ressources, dans une situation proche du surpeuplement. La logique de cette argumentation conduit alors certains auteurs à nier le caractère unique du modèle européen de mariage, et à chercher des situations de mariage tardif dans des populations antérieures au XVI<sup>e</sup> siècle. On s'éloigne alors de la vision du modèle de la

---

<sup>8</sup> Herlihy et Klapisch-Zuber, 1978.

<sup>9</sup> Doveri, 1982.

<sup>10</sup> Livi-Bacci, 1986 montre que de nombreux groupes de l'aristocratie et la bourgeoisie urbaines contrôlaient de façon très significative leur fécondité dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, de cinquante à cent ans avant la généralisation de ces comportements au reste de la population.

transition à deux phases de Coale, mais aussi de l'association entre mariage tardif et esprit d'individualisme.

### A) L'émergence de l'esprit capitaliste et de l'individualisme

Dans l'association des changements dans la nuptialité avec l'émergence de la mentalité capitaliste, le retard de l'âge au mariage est vu comme la manifestation d'un nouvel esprit où la contrainte morale et l'esprit d'épargne réalisent l'accumulation primitive sans l'expropriation annoncée par Marx. Cet esprit d'épargne se manifestait notamment dans le comportement des jeunes gens, qui très souvent travaillaient hors du foyer familial avant leur mariage et leur établissement sur une exploitation agricole. Ils pouvaient en effet conserver, dans cette phase pré matrimoniale, la partie de leur salaire et de leur temps que sinon ils auraient dédié à leur progéniture. Une sorte d'accumulation par les trousseaux. On trouve des arguments de ce type chez Hajnal, Burguière, Macfarlane et un grand nombre d'autres auteurs<sup>11</sup>.

Une vision des choses légèrement différente peut être trouvée chez d'autres auteurs, qui considèrent le recul de l'âge au mariage comme l'instrument qui a créé les conditions du décollage économique au XVIIIe et au XIXe siècles. En effet, les quelques années gagnées sur le mariage auraient permis une élévation des niveaux d'alphabétisation, et par là auraient eu des effets sur la productivité du travail, et auraient aussi facilité la diffusion des innovations techniques. L'encadrement religieux des populations, qui se serait renforcé au XVIe siècle, aurait alors joué un rôle important. Le contrôle du mariage par les églises, associé à l'alphabétisation par les curés ou les pasteurs, aurait ainsi créé les conditions propices pour le développement économique.

---

11 Cette thèse de l'avènement d'une nouvelle éthique au XVIe siècle qui expliquerait le développement du capitalisme est avancée par Hajnal dans son article de 1965 et reprise dans Hajnal, 1982. Il écrit en effet: "une explication complète des causes du comportement nuptial européen mènerait probablement à des sujets tels que l'émergence du capitalisme et l'éthique protestante" (p. 132), voulant dire par là que les jeunes mettaient à profit leur temps de célibat pour accumuler des ressources leurs permettant ensuite un établissement dans des conditions de bien-être supérieures à celles obtenues s'ils étaient mariés plus tôt. Le recul de l'âge au mariage expliquerait ainsi, selon Hajnal, le rythme plus rapide de l'accumulation dans l'Europe de l'Ouest au XVIIe siècle, et surtout le développement du marché intérieur propice à l'industrialisation. On retrouve souvent cette idée sous une forme ou une autre, et par exemple: "l'Europe occidentale s'engage à partir du XVIe siècle sur la voie de l'austérité. Détermination au niveau du système moral qui nous rapproche une nouvelle fois de Max Weber (...) Mais comme le puritanisme wébérien, c'est des valeurs sociales qui se cristallisent autour de lui que le mariage tardif tire le plus d'efficacité (...) A l'esprit d'alliance qui inspirait traditionnellement les stratégies familiales et l'inclination des jeunes époux, il substituait progressivement l'esprit d'entreprise: la préoccupation du couple n'est plus simplement de fabriquer une famille, mais de savoir la gérer, de préserver et d'améliorer son statut social, devenu sa principale finalité. L'austérité sexuelle a la même fonction dans cet esprit d'entreprise matrimonial que le sens de l'épargne dans l'esprit d'entreprise capitaliste (...) La démographie européenne ne s'est pas bornée à poser les premiers jalons (population calibrée, espérance de vie accrue), les "préconditions" du décollage industriel. Elle a servi en même temps d'archétype aux comportements économiques" Burguière, 1974, p. 101-102.

De manière générale, une critique de type logique que l'on peut faire à ces interprétations est que, au mieux, elles cherchent à expliquer un phénomène, le recul de l'âge au mariage, par ses conséquences, les changements économiques liés à l'industrialisation. On peut critiquer aussi la nature du lien établi entre recul de l'âge au mariage, accumulation patrimoniale et comportements individualistes. Ainsi, dans la thèse wébérienne, le retard de l'âge au mariage est la manifestation d'une évolution des mentalités, c'est-à-dire le passage d'une situation où les comportements démographiques sont intégrés à une visée des individus vers le groupe, à un système de valeurs où le rôle des individus est exalté. Le recul de l'âge au mariage aurait permis une accumulation de richesse individuelle, tant matérielle que spirituelle, pendant la période de célibat, et en retour, créé les conditions d'un réel progrès économique du groupe et préparé l'industrialisation. En effet, se marier tôt et avoir de nombreux enfants peut-être interprété comme une négation de l'individualité et son don au groupe. Le retard de l'âge au mariage est donc la manifestation de l'apparition de comportements plus individualistes, que l'on peut associer à l'esprit capitaliste. Cette thèse, pour séduisante qu'elle soit, me paraît mal assurée. Il est en effet délicat d'attribuer au recul de l'âge au mariage un rôle effectif en rapport avec l'accumulation patrimoniale. Car c'est l'âge au mariage féminin qui seul a connu ce recul généralisé. Il faudrait dès lors supposer que les sociétés rurales européennes accumulaient et transmettaient leur patrimoine par l'intermédiaire des lignées féminines, ce qui est assez loin de ce que l'on connaît d'elles. D'autre part, il faudrait observer "sur le terrain" l'efficacité du système de valeurs lié à ces pratiques nuptiales nouvelles, c'est-à-dire étudier le comportement patrimonial de ces familles au mariage tardif. Bien entendu, cette observation ne doit pas porter sur les milieux formant l'élite sociale (aristocratie, bourgeoisie), mais sur le "tout venant" du peuple des campagnes. Les observations que l'on peut faire démentent généralement l'idée d'une accumulation généralisée dans les familles paysannes. Ainsi, dans la campagne toscane où, dès le XVe siècle, sont apparues ces nouvelles normes nuptiales chez les familles de métayers, on dispose souvent de documents comptables patronaux qui enregistrent, année par année, l'état des baux. Or on constate que ces familles de métayers sont constamment endettées à l'égard de leurs propriétaires<sup>12</sup>, c'est-à-dire en état de "désaccumulation" permanente. Cette situation de dépendance mutuelle (endetté-créancier) se terminait en général par le non renouvellement ou la rupture des baux qui permettait une certaine redistribution des cartes. Des observations analogues peuvent être faites pour toute la zone du métayage en Europe.

Plus généralement, la thèse wébérienne laisse dans l'ombre un facteur important de l'histoire économique européenne préindustrielle. L'accumulation des richesses productives s'y accomplit de manière différenciée et essentiellement inégalitaire, par le biais d'un regroupement des richesses dans les mains d'une partie des individus, et ceci en quelque sorte contre le reste du groupe. Or le comportement nuptial tardif était le fait de toutes les populations

---

<sup>12</sup> Cattini, 1978, p.871-876, Doria et Sivori, 1978, p. 939-942.

rurales européennes et plus particulièrement encore, des plus pauvres. La différenciation économique à l'intérieur du monde paysan montre que le bouleversement des comportements matrimoniaux, qui était un fait général, ne peut-être la cause d'un mouvement d'accumulation dans les campagnes. En effet, cette différenciation reposait en partie sur l'enrichissement des uns et l'appauvrissement des autres sans que ne s'établisse de liaison directe entre cette différenciation économique et un effet de sélectivité opérant par l'intermédiaire des stratégies matrimoniales et successorales.

Mais la critique la plus fondamentale de la thèse wébérienne, est le fait que le recul de l'âge au mariage semble avoir été le résultat d'une stratégie du groupe plus que des individus. Le mariage tardif ne serait pas alors la manifestation de comportements individualistes, contre le groupe, mais au contraire le résultat d'une pression du groupe sur les jeunes gens, qui conduisait à une restriction de leur indépendance économique, et par là, à la négation de leur pleine individualité jusqu'au moment de leur mariage. Il est donc paradoxal de parler d'émergence de l'esprit d'individualisme pour caractériser ces sociétés rurales qui condamnaient les jeunes gens à vivre dans la dépendance de leurs aînés, jusqu'à ce qu'ils aient atteint 25 ou 30 ans.

Ce hiatus entre les faits et la thèse wébérienne la condamne comme théorie historique de l'accumulation. Le rejet de cette thèse entraîne du même coup celui de toute thèse qui ferait des paysans les acteurs et les auteurs uniques du drame. Car, que l'on dise qu'un changement des mentalités -leur orientation dans un sens individualiste- a entraîné ce retard du mariage ou, à l'inverse, que les mentalités n'ont fait qu'entériner et en quelque sorte légitimer une évolution rendue nécessaire, par exemple par l'épuisement des ressources agricoles, on manque à chaque fois le fait historique essentiel dont je parlerai dans la suite, qui est la perte du contrôle de la terre par la paysannerie. Cette perte de contrôle autour du XVI<sup>e</sup> siècle implique que la stratégie matrimoniale des paysans ne puisse être considérée comme autre chose qu'une réponse, une adaptation de défense au milieu socio-économique changeant.

## **B) Le retard de l'âge au mariage comme première phase de la transition démographique**

Coale présente le retard de l'âge au mariage comme une phase préparatoire de la transition de fécondité<sup>13</sup>. Il ne s'agit pas d'une interprétation historique alternative à la thèse wébérienne, interprétation auquel souscrit d'ailleurs Coale. La critique qu'on peut lui faire est interne au schéma même de la transition démographique, puisque cela revient à nier le rôle préalable de la transition de mortalité. Une autre critique est que Coale ne tient pas compte du fait que l'âge au mariage ne s'est pas maintenu élevé continûment jusqu'au départ de la baisse transitionnelle de la fécondité, mais qu'au contraire il a diminué dans les régions de la "proto-industrialisation", plus d'un siècle avant que ne commence la transition de fécondité.

L'argument le plus définitif contre cette explication, est que, plus encore que dans la thèse wébérienne, on cherche à expliquer un processus historique par un autre processus historique, mais postérieur de deux à trois siècles. C'est un procédé d'explication à rebours que Coale et les auteurs qui partagent son point de vue se devraient de justifier pour que l'on puisse considérer sérieusement cette position.

## **C) Le mariage tardif comme frein préventif**

De nombreux historiens reprennent à leur compte l'idée que le "modèle européen de mariage" serait la situation typique de ce que Malthus appelait le "frein préventif". Le Roy Ladurie est peut-être le meilleur exemple parmi les auteurs français de ces interprétations où l'on considère les phases de ralentissement de la croissance des populations du passé comme des situations de surpeuplement "absolu", c'est à dire de diminution du niveau de vie de la population en raison de son accroissement. Suivant l'argumentation d'auteurs comme Abel et Postan, Le Roy Ladurie décrit les deux grands cycles des populations rurales qui se déroulent entre 1100 et 1450 pour le premier, et 1450-1720 pour le second comme la manifestation de deux grandes vagues de peuplement de «l'écosystème» rural, dont le mécanisme est une croissance démographique d'autant plus forte que la population est éloignée de son "plafond":

"Pour autant qu'on puisse en juger, la «règle» plus que quadriséculaire des vingt millions d'âmes tient (à une norme coutumière et) aussi à des constantes écologiques: compte tenu des techniques agricoles (peu sophistiquées), compte tenu aussi d'une certaine régularité des agressions microbiennes pendant cette interminable époque, l'influence combinée de la misère, des disettes, du rationnement alimentaire *de facto*, des contagions meurtrières et du mariage éventuellement tardif, employé faute de mieux comme «arme contraceptive», est suffisamment forte pour écrêter ou même raboter tout dépassement substantiel du chiffre fatidique des «vingt millions d'âmes». Au XVIII<sup>e</sup> siècle, cette vieille barrière, qui parut longtemps infranchissable, est enfin levée. Dès lors, à partir de 1700-

---

<sup>13</sup> Coale, 1973. Voir également Chesnais, 1986.

1715, le peuplement national connaîtra une vraie progression (...). Les plafonds seront désormais percés."<sup>14</sup>

Ce qui est intéressant est la manière selon laquelle Le Roy Ladurie aborde l'étude des vagues de peuplement au travers de l'évolution des cartes foncières. C'est en effet à partir de l'étude de la taille des propriétés agricoles que Le Roy Ladurie construit sa théorie des plafonds malthusiens. Pour présenter de manière synthétique son point de vue, il construit ce qu'il appelle le "modèle Poitrineau", du nom d'un historien qui a particulièrement étudié le monde rural auvergnat dans la période qui nous intéresse. Ce modèle décrit une situation du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais on voit bien que Le Roy Ladurie le considère valable pour le monde rural antérieur. C'est en quelque sorte un point d'arrivée qu'il utilise pour voir comment se fera la transition vers le monde contemporain. Le point essentiel de ce modèle, c'est le fait que:

"s'impose l'idée d'un morcellement des cotes foncières, lui-même corrélé avec l'essor démographique du XVIII<sup>e</sup> siècle (Et on constate une) irrésistible fragmentation des terroirs, ou du moins de la fraction paysanne et petite-bourgeoise de ceux-ci. On ne doit pas en effet imaginer le morcellement comme une lame de fond, dont l'impact serait capable de pulvériser toutes les structures au niveau des propriétés. En fait, le processus parcellaire qui ronge, au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'archipel des lopins friables, bute contre le môle solide, et non morcelable, des «gros» domaines. Je veux parler des «domaines-blocs» de 40 à 50 hectares, pourvus de boeufs de labour (...). Bilan: le morcellement joue de façon assez libre, et dangereuse, sur les 61% du sol qui sont en main paysanne. Mais il est désamorcé sur les territoires restants, ceux des gros domaines: ceux-ci, de leur côté, s'avèrent même agressifs et conquérants. Cette agressivité rencontre vite ses limites: les deux blocs, domaniale (D) et le paysan (P) -l'un structuralement solide (D), l'autre globalement assez stable, mais en proie à d'intenses phénomènes de fragmentation intérieure (P)-, se font mutuellement échec. En Auvergne -et ailleurs-, il n'est pas question d'une évolution à l'anglaise, au nom de laquelle D balayerait P. «L'économie paysanne» (en général) a été magistralement décrite par Chayanov «comme un secteur autonome, ou comme une formation sociale originale, obéissant à ses propres lois, par suite de l'imbrication entre famille et entreprise». Cette économie paysanne, les domaines-blocs des dominants peuvent la rogner, mais non pas l'anéantir, ni la mettre à genoux."<sup>15</sup>

Autrement dit, ce que Le Roy Ladurie considère essentiellement c'est l'évolution du secteur "paysan" du territoire agricole, les terres contrôlées par la communauté rurale, les familles paysannes et les petits propriétaires non-paysans. Dans son livre sur le Languedoc, il étudie de manière systématique le remembrement ou le morcellement de la propriété dans ce secteur et utilise l'indicateur du nombre des propriétaires pour introduire la notion de plafond démographique. On peut se demander cependant si l'on peut considérer la propriété paysanne comme un facteur indépendant, sans tenir compte du fait bien documenté dont je parlerai dans la suite, que sa part du terroir a fluctué de façon importante dans l'ensemble de la France, passant probablement de 70 à 80% vers 1500 à 20 à 40% vers 1750. Pour Le Roy Ladurie, les «gros domaines» sont une autre sorte de butoir, qui fait descendre le niveau du plafond démographique. Mais il ne se pose pas la question de savoir si la

---

14 Le Roy Ladurie, 1990, p. 225.

15 Le Roy Ladurie, 1975, pp. 418-421.

diminution de la part de la propriété paysanne aurait pu se traduire par une réorganisation de l'économie agricole autour des exploitations autonomes, constituées par des non-paysans.

Il est intéressant de confronter les idées de Le Roy Ladurie avec celles de Dupâquier, qui comme lui est venu à l'étude des problèmes démographiques des sociétés de l'Ancien Régime en partant de l'histoire rurale. Dupâquier conçoit également le mariage tardif comme la manifestation du "frein préventif" de Malthus, mais il refuse la notion de "monde plein" mise en avant par Le Roy Ladurie pour expliquer les crises démographiques et le recul de l'âge au mariage. Ainsi, dans un article significatif, il cherche à montrer que les historiens français n'ont pas compris Malthus<sup>16</sup>. Il en donne comme exemple le fait que l'apologue du banquet, qui sert souvent de résumé de l'argument malthusien, serait presqu'un mythe, présent seulement dans une des éditions du "Principe de population", et prestement retiré des éditions ultérieures. Or voici comment Le Roy Ladurie présente le problème de l'étude de la dynamique des populations rurales:

"Certes nous ignorons les dimensions réelles du «gâteau» que se partagent les «convives» (entendez: la valeur réelle du terroir que se partagent les propriétaires). Toutefois, nous pouvons connaître de façon précise le nombre (variable) de ces «convives» et la valeur relative de la portion attribuée à chacun d'entre eux. Les uns placés au bon bout de la table, se taillent un large secteur du gâteau. Les autres, plus nombreux, n'ont droit qu'à quelques miettes."<sup>17</sup>

Dupâquier nous indique, très honnêtement, qu'il a partagé pendant longtemps ce point de vue, mais que l'étude des populations du Bassin Parisien aux XVIIe et XVIIIe siècles, ainsi que la lecture de Boserup, l'ont conduit à s'éloigner de ce type de positions, qu'il qualifie de "primitives". Sa pensée, basée sur une lecture approfondie de Malthus, s'est alors peu à peu transformée, jusqu'à un point tel qu'il a remis en cause l'existence même du "frein positif", qui ne donnerait pas une bonne explication des crises de mortalité. Le seul élément qu'il veut retenir de la pensée de Malthus, c'est le mécanisme du "frein préventif" par la nuptialité, qui permettrait une description adéquate du comportement des populations rurales de l'Ancien Régime. Mais tout le problème, et la complexité, de l'analyse de Dupâquier, est qu'il n'utilise pas la notion de frein préventif par le recul de l'âge au mariage comme une réponse à une nécessité immédiate d'équilibre de la population et des ressources. Pour lui, le mécanisme du frein préventif est comme "enterré" dans la structure territoriale du peuplement.

Ainsi, étudiant le Bassin Parisien, il constate tout d'abord que la répartition de la population sur le territoire ne semble pas avoir une logique d'égalisation de la densité relative: "il est frappant de constater que la répartition du peuplement est bien loin de se calquer sur les aptitudes naturelles des sols"<sup>18</sup>. Il

---

<sup>16</sup> Dupâquier, 1980

<sup>17</sup> Le Roy Ladurie, 1969, p. 32.

<sup>18</sup> Dupâquier, 1977, p. 374.

semble que la répartition des hommes sur le territoire corresponde alors à une logique ancienne, sans rapport avec la société du XVIIe et du XVIIIe siècles. Dupâquier laisse entrevoir que la structure du peuplement est probablement héritée du moyen âge, au moment de la formation du réseau paroissial: "la création d'une paroisse pourrait être comparée à la plantation d'un arbre où à la fondation d'une colonie: pour la répartition des hommes, l'espace brut compterait moins que l'espace structuré et maîtrisé" (p. 375). Or il constate, fait important, que les crises démographiques ne semblent pas être une question de "plafond", leur intensité n'étant pas corrélée avec la densité relative: "si la mortalité avait joué vraiment un rôle régulateur dans la France de Louis XIV, les crises auraient dû frapper de préférence les régions surpeuplées. Or l'analyse a prouvé qu'il n'en était rien" (p. 389). De même, les crises graves semblent intervenir quand la population a cessé de croître depuis longtemps: "les crises les plus terribles frappent une population en état de décompression" (p. 389). Donc, la mortalité n'est pas la "clef de voûte" de la régulation démographique: "la multiplication des hommes crée des conditions favorables aux surmortalités, moins peut-être pour des raisons de subsistances que par la propagation des maladies contagieuses. Mais de là à en faire le facteur décisif de la régulation des populations traditionnelles, il y a un grand pas que nous nous refusons à franchir" (p. 378).

Quel est donc le facteur important de cette régulation? Dupâquier constate tout d'abord que la densité de la population au niveau des paroisses est restée stable à deux points du temps entre le XIVe siècle et le XVIIIe, pour un même total de la population du Bassin Parisien. Cette "permanence des densités humaines" sur plusieurs siècles contraste avec les grandes différences géographiques de la densité relative, notées auparavant. Comment expliquer ce contraste? Pour cela,

"il faut revenir sur la signification sociale du mariage sous l'Ancien Régime (...). Tout le système reposait sur trois règles si profondément intériorisées dans la conscience sociale que l'on n'éprouvait nul besoin de les formuler:

- Pas de conception hors mariage.
- Pas de cohabitation des parents et des enfants mariés.
- Pas de mariage sans «établissement».

"Cette troisième règle est un corollaire de la seconde. Elle implique que le couple marié soit en mesure d'assurer son indépendance économique, ce que traduit parfaitement l'expression «fonder un foyer». (...) Reste à expliquer pourquoi ces populations n'appuyaient pas d'avantage sur cette pédale d'accélérateur, de manière à pousser l'expansion démographique jusqu'au plafond des subsistances (...). C'est ce qui serait arrivé effectivement si la création de nouvelles exploitations avait été plus libre, ou la division des anciennes possible. En fait (...), le nombre des exploitations ne pouvait varier que très lentement: une grande partie des terres cultivables était entre les mains de la noblesse et du clergé qui les louaient sous forme de grosses fermes (...); par ailleurs l'immense majorité des paysans était propriétaire, mais il s'agissait de tenures minuscules, constituées surtout d'une maison et d'un clos, et difficilement divisibles. (...) Dans ces civilisations agraires, la notion d'exploitation jouait un rôle analogue à celui du territoire chez les oiseaux, et le nombre des exploitations était presque aussi limité que celui des «propriétés privées» dans le monde des animaux(...). Le peuplement était fonction moins des aptitudes naturelles des sols et des subsistances que de structures agraires, de

rapports de production et de mentalités dont l'origine se perdait dans la nuit des temps." (pp. 390-91)

Il est donc frappant de constater que là où Le Roy Ladurie voit une capacité infinie au remembrement et au morcellement, Dupâquier voit une fixité des exploitations agricoles. Cette fixité est en partie due au fait de l'encadrement institutionnel de la propriété, le fait que la part des non-paysans est forte, mais aussi, au simple fait coutumier, à l'habitude que crée le "vivre chez soi". Dupâquier résume cela en disant que "la distribution géographique du peuplement semble-t-elle la clef de voûte de l'«Ancien Régime Démographique»" (p. 388). Cette conception est très proche de celle que je vais maintenant développer, à la différence près que pour Dupâquier l'origine historique de la fixité de la carte des exploitations est fort lointaine, alors que, suivant en cela Bloch, je vais présenter maintenant des arguments pour situer cette origine au XVI<sup>e</sup> siècle.

### **3) Le système de tenue à bail en Europe occidentale du XVe au XVIII<sup>e</sup> siècle**

Un autre problème des explications traditionnelles est qu'elles ne permettent pas de comprendre pourquoi le comportement de nuptialité tardive se généralisa de manière si rapide et si universelle dans une grande partie de l'Europe, pourquoi cette diffusion commença par le bas de l'échelle sociale et non les couches privilégiées et pourquoi certaines régions d'Europe, à l'est et au sud mais aussi à l'ouest de la ligne Saint-Péterbourg - Trieste n'adoptèrent pas les nouveaux comportements. On peut résoudre ce problème si on remarque que de grandes transformations dans les rapports agraires se produisirent en parallèle aux changements démographiques. A la même époque, autour du XVI<sup>e</sup> siècle, s'accomplissait ce que les historiens nomment parfois une "réaction seigneuriale" ou une "reféodalisation" de l'économie agricole dans l'ensemble de l'Europe. Un des effets importants de ce mouvement fut la concentration de la propriété des terres entre les mains des élites au détriment de la paysannerie, ou autrement dit une forte augmentation de la part de la propriété foncière de la noblesse, de la bourgeoisie et, dans une moindre mesure, du clergé<sup>19</sup>. Dans les pages qui suivent je résumerai les principaux traits de ce processus, surtout pour l'Europe de l'ouest, avant d'essayer de montrer comment ces changements ont pu affecter les comportements démographiques.

---

<sup>19</sup> La bibliographie sur le thème est importante. Mis à part les ouvrages essentiels de Marc Bloch, on peut trouver des exposés partiels ou d'ensemble de ce processus de "reféodalisation" dans Kellenbenz, 1976, Slicher Van Bath, 1977, Maddalena, 1970, les contributions de Parain, Vilar et Lemarchand au volume collectif: CERM, 1974; pour l'Italie Sereni, 1964; pour l'Europe de l'Est en général, Blum, 1978, le volume collectif Antoniadis-Bibicou et alii, 1970, pour la Roumanie Stahl, 1969.

## A) Le mouvement de "réféodalisation" en Europe à partir du XVI<sup>e</sup> siècle

Cette réféodalisation<sup>20</sup> contemporaine du recul de l'âge au mariage doit être rapprochée, comme son nom même l'indique, de la première féodalisation européenne qui commence autour du Xe siècle et rentre en crise surtout au XIV<sup>e</sup>. Cette crise se traduisit notamment par une sorte de retrait des classes supérieures du monde de la production agricole et le partage presque général du domaine seigneurial -exploité jusqu'alors en faire valoir direct- en exploitations familiales. La réféodalisation à partir du XVI<sup>e</sup> siècle correspond à une phase de reprise de contrôle de la terre par des non-paysans, surtout la noblesse et la bourgeoisie, sous la pression d'une situation économique nouvelle. Ce mouvement général de "retour à la terre" des classes supérieures de toute l'Europe pris des formes variées, du simple rachat des tenures jusqu'à l'expropriation violente des paysans. Le mode d'exploitation des terres passées dans les mains de non-paysans fut également varié, du métayage jusqu'au faire valoir direct. Mais globalement, le résultat fut la division de l'Europe en deux zones au régime agraire opposé. La première se caractérisait par une agriculture de tenure où l'exploitant travaillait pour son compte mais était étroitement contrôlé par le titulaire de la rente, soit parce qu'il tenait son exploitation par un bail de courte durée, le plus souvent neuf ans ou moins, ou encore, comme dans certaines régions allemandes ou dans les pays scandinaves, du fait de l'application stricte de règles interdisant le partage des terres et contrôlant l'équilibre démographique de l'exploitation. La seconde grande zone européenne se caractérisait par un développement intense du faire valoir direct sur de grandes surfaces et généralement le recours à du travail effectué sous le régime de la corvée. Au niveau géographique, s'opéra le partage suivant:

"Nous diviserons l'Europe agraire en deux parties, prenant l'Elbe comme ligne de démarcation: les régions à l'Est distinguées par la prévalence définitive du "Gütherrschaft" (le faire valoir direct d'une propriété entière ou presque par son propriétaire et maître), et les régimes à l'Ouest caractérisés par la prépondérance du "Grundherrschaft" (ou l'exploitation des terres était confiée par son propriétaire à autrui contre location, rentes, paiement en liquide ou en nature, etc.)"<sup>21</sup>

---

<sup>20</sup> Le premier à avoir introduit le terme de "réféodalisation" est, à ma connaissance, Romano, 1962. J'ai préféré ce terme à l'expression de "réaction seigneuriale" consacrée par l'historiographie française. En effet, quoique, à l'origine, ces deux expressions pouvaient désigner le même phénomène, les historiens français ont eu tendance à faire dériver son usage et l'emploient pour décrire plusieurs périodes d'aggravation des conditions faites aux paysans français, en particulier la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et les décennies précédant la Révolution. Au contraire, le mouvement de réféodalisation dont je parle ici s'étend du X<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles et concerne toute l'Europe, même si les formes qu'elle a pris ne furent pas les mêmes partout. Le défaut de l'expression de "réféodalisation", c'est que dans son sens strict, le "féodalisme" n'est pas un système économique particulier, mais un rapport entre personnes (suzerain-vassal).

<sup>21</sup> Maddalena, 1970.

A ce partage on peut apporter quelques nuances locales, certaines régions mélangeant les deux types de régimes agraires. D'autre part, ce partage est-ouest doit être complété pour certains pays méditerranéens; le sud de l'Italie, le centre et le sud de la Péninsule Ibérique, évoluèrent au XVI<sup>e</sup> siècle vers un régime latifundiste analogue au "Guntherrschaft" d'Europe de l'Est, la "mise au travail" s'effectuant cependant moins par la corvée que par la concession à titre "gratuit" de terres aux paysans (minifundia), qui en échange travaillaient la terre du maître, ou encore par une prolétarisation pure et simple. Ce qu'il faut particulièrement souligner ici, c'est la correspondance étroite existant entre la "carte nuptiale" et la "carte agraire", correspondance notée d'ailleurs par Hajnal:

"Un système de grandes propriétés avec des familles étendues comme en Europe de l'Est doit ainsi conduire à un comportement nuptial non-européen (mariage précoce), alors que la petite exploitation occupée par une seule famille et transmise à un héritier unique devait mener à un comportement européen (mariage tardif)"<sup>22</sup>

De ce que dit Hajnal, la seule chose que je modifierais est cette idée, largement partagée par les non-historiens, qu'en Europe de l'ouest la majorité des familles paysannes vivaient sur des terres qu'elles possédaient et transmettaient de génération en génération. On va voir que, au contraire, les familles paysannes ne contrôlaient pas le système d'allocation des terres, ce qui est la principale conséquence de la reféodalisation à l'ouest de l'Elbe. Pour montrer que cette reféodalisation fut un phénomène massif et généralisé, je prendrai ici l'exemple français qui peut être considéré comme représentant une situation intermédiaire entre plusieurs extrêmes comme le cas anglais, le cas italien ou le cas allemand dans lesquels les évolutions furent plus radicales.

## B) Conséquences de la reféodalisation à l'ouest de l'Elbe: le cas français

Ce changement dans les structures agraires est le passage d'une situation où les paysans travaillaient une terre qu'ils détenaient à vie et dont pouvaient hériter leurs enfants -au XVe siècle et avant- à une situation où plus de la moitié des terres agricoles étaient cultivées par des paysans qui n'étaient que de simples locataires détenant un bail d'exploitation pour une période généralement de 6 à 9 ans -au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette plainte que font en 1667 des paysans de Saint-Germain-du-Plain illustre bien ce propos:

"Autrefois tous les habitants ou peu s'en falloit estoient propriétaires des héritages qu'ils façonnent, et à présent ils ne sont que grangiers (métayers) et simples cultivateurs"<sup>23</sup>.

Bloch donne une description synthétique de ces bouleversements:

---

<sup>22</sup> Hajnal, 1965. Notons pourtant ici que si Hajnal note bien le recouplement des deux cartes, il ne dit rien du fait de l'apparition parallèle des deux phénomènes. D'autre part dans son explication du retard de l'âge au mariage il ne tient pas compte vraiment de cette coïncidence entre régimes agraires et régimes démographiques.

<sup>23</sup> Jacquot, 1975.

"(En France), par le troupeau à part, par "l'herbe morte", (...) le seigneur s'efforça de prendre, sous la forme de l'élevage, une part immédiate aux profits du sol. Il atteignit plus efficacement encore le même but par la reconstitution du domaine. Reconstitution aux dépens des communaux d'abord. (...) Aux dépens des tenures, aussi, et peut-être, surtout. (...) Ce fut surtout par un lent rassemblement, selon les voies les plus normales -achats, échanges-, que se créa, aux mains des seigneurs, la grande exploitation terrienne. Sur ce point, leur oeuvre ne peut se séparer du travail, tout pareil, accompli en même temps par beaucoup d'autres membres des classes aisées, bourgeois (...) ou gros paysans"<sup>24</sup>.

Jacquart réaffirme cette évolution, résumant plus de 40 ans d'études faites après la parution du livre de Bloch:

"De 1560 à 1700, la répartition de la propriété foncière (se) trouva profondément modifiée, quelle que soit la région de France qu'on considère (...) De toutes les provinces, les mêmes constats parviennent. Le laboureur indépendant (...) doit passer la main. De «bordier», il devient métayer, souvent sur ses propres biens, vendus à quelque féodal ou à quelque bourgeois enrichi. (...) Comme le paysan anglais, le paysan français a été la victime d'une progressive perte de la terre. Comme lui, mais il faut le dire moins que lui. (...) Le mouvement des structures de la propriété foncière recouvre un immense phénomène de translation de la terre des mains de ceux qui la cultivent entre les mains de ceux qui en jouissent"<sup>25</sup>.

Les données du tableau suivant donnent des indications chiffrées qui compléteront ces citations.

---

24 Bloch, 1931.

25 Jacquart, 1975.

**Part de la propriété paysanne dans l'ensemble des terres agricoles dans diverses régions françaises, XVIe-XVIIIe siècles**

Lieu	Période	Région	Part de la propriété paysanne	Source
Secondigny	déb. XIXe siècle	Poitou (Gâtine)	< 25%	(Merle, 1958)
Goincourt	1680	Beauvaisis	24%	(Goubert, 1960)
Espabourg	1678	Beauvaisis	46%	idem
Coudray-Saint Germer	1672	Beauvaisis	39%	idem
37 paroisses	1717	Beauvaisis	40%	idem
7 terroirs de Hurepoix	fin du XVIe siècle	Île de France	34%	(Jacquart, 1975)
Wissous	1600	Île de France	21%	idem
Gentilly	1620	Île de France	29%	idem
Avrainville	1550	Île de France	47%	idem
Avrainville	1688	Île de France	17%	idem
Brie	XVIIe siècle	Île de France	20%	idem
63 paroisses	1717	Île de France	26%	(Dupâquier, 1974)
Diverses paroisses	1670-1750	Pays de Caux	< 20%	(Lemarchand, 1989)
Draguignan	1581	Basse-Provence	59%	(Baehrel, 1961)
Draguignan	1718	Basse-Provence	38%	idem
Les Baux	1584	Basse-Provence	64%	idem
Les Baux	1744	Basse-Provence	41%	idem

Ces données, quoique par force éparses, peuvent donner une idée tout à la fois de l'amplitude du phénomène et de sa diversité sur le territoire. En effet, les résultats de ce processus d'expropriation paysanne (selon les mots mêmes de Jacquart) semblent plus importants dans la moitié nord que dans la moitié sud, comme en témoignent les données de Basse-Provence. Au total, on admet qu'à la fin de l'Ancien Régime la part de la propriété paysanne en France était en moyenne de 35% des terres exploitées, ces terres étant souvent les moins bonnes et la superficie moyenne des exploitations de ce secteur plus faible que le minimum viable pour une exploitation indépendante<sup>26</sup>. Cette "moyenne" nationale recouvre cependant une grande variété de situations régionales et locales, mais un principe stable peut être dégagé au delà de cette diversité: la part de la propriété paysanne était d'autant plus faible qu'une ville (son marché et ses bourgeois) était proche ou que le terroir était riche (commercialement parlant)<sup>27</sup>.

Il est difficile de situer la date exacte du départ de ce processus d'expropriation. Des indications indirectes peuvent être cependant trouvées grâce à des documents italiens. En 1427, à l'époque du cadastre général, 23% des familles rurales vivaient principalement de terres qu'elles louaient, et le reste

<sup>26</sup> L'estimation est celle de G. Lefebvre, rapportée par Lemarchand, 1974.

<sup>27</sup> Goubert montre bien que la part de la propriété paysanne est plus faible près des villes; cf. Goubert, 1960. Les données réunies par Baehrel, 1961 permettent également ce type d'analyse; voir Devolder, 1994, p. 294.

principalement de terres qu'elles possédaient<sup>28</sup>. Herlihy et Klapisch-Zuber indiquent aussi que la diffusion des tenures à bail était encore toute récente. Ce processus a continué au cours du XVe siècle, puisque en 1469, la campagne alentour de Florence comptait 30% de métayers, alors que cette proportion n'était que de 25% en 1427<sup>29</sup>. D'après les indications données par de nombreux historiens, on peut dire aussi que ce processus, déjà bien engagé en Toscane, y est aussi certainement précoce. Merle apporte des indices pour l'ouest de la France, qui permettent plutôt de dater le début du processus de la fin du XVe siècle, et son accélération de la seconde moitié du XVIe<sup>30</sup>.

De plus ce processus de transformation des exploitations agricoles familiales en tenures à bail a deux aspects différents. Le premier est la généralisation des contrats à court terme, la plupart des contrats au XVe siècle ayant des termes souvent très longs, plusieurs dizaines d'années. Le second point important est la date à partir de laquelle la location des terres agricoles aux paysans, affecte des terres qui n'appartaient pas un siècle auparavant au "domaine seigneurial". Ces deux critères permettent de reculer quelque peu la date à laquelle commencent ces grandes transformations agraires qui conduiront la majorité des paysans au statut de simples locataires des terres qu'ils exploitent. Ainsi ce processus d'accaparement des terres à l'est comme à l'ouest de l'Elbe a commencé au XVe siècle s'accélérant après 1560 comme l'écrit Lemarchand:

"un trait d'ensemble de l'évolution de la paysannerie dans les temps modernes et qui est extrêmement frappant, c'est que la part de cette paysannerie dans la propriété du sol tend à diminuer (...). De façon générale, la dépossession paysanne semble avoir commencé ou semble s'être accélérée après 1560"<sup>31</sup>.

### C) Caractéristiques de l'agriculture de tenure à bail

A l'ouest de l'Elbe, à partir du XVIe siècle dominent les exploitations familiales que les paysans louaient à des propriétaires nobles ou bourgeois. Les paysans louaient une exploitation agricole constituée de terres appartenant généralement à un seul propriétaire. Le type de location différait d'une exploitation à l'autre, d'une région à l'autre, et même d'une époque à l'autre. Mais un principe stable peut être retenu: la location par contrat de fermage, c'est

---

28 18,9% en métayage et 4,3% en fermage. Herlihy et Klapisch-Zuber, 1978.

29 Herlihy et Klapisch-Zuber, 1978.

30 Merle, 1958.

31 Lemarchand, 1974, p. 93. Ce "trait" vaut pour la France, mais il est transposable dans les termes et dans les dates à l'ensemble de l'Europe. Insistons encore sur la nouveauté du système socio-économique qui se met en place au XVIe siècle, car, comme le dit Bloch, c'est en déchiffrant ce régime agraire nouveau que l'on peut espérer interpréter les rapports sociaux dans les campagnes jusqu'à une époque très récente: "Ainsi, pour interpréter dans sa diversité et ses traits fondamentaux l'image de la France rurale d'aujourd'hui -dont il ne faut point dire, comme on l'a fait parfois, qu'elle est un pays de petite propriété, mais plutôt que, selon une proportion qui, de province à province, varie fortement, grande et petite propriété y vivent côté à côté- c'est l'évolution de la France rurale du XVe au XVIIe siècles qu'il faut, avant tout, interroger". Bloch, 1931, p.154.

à dire à un prix fixe stipulé au départ et payable le plus souvent en argent, dominait plutôt dans le nord de l'Europe, alors que la location par contrat de métayage, c'est à dire par partage proportionnel de la récolte entre le bailleur et le paysan, dominait surtout dans le sud de l'Europe. De plus, et c'est là un point très important, le contrat de location était à terme fixe, généralement de 3, 6 ou 9 ans<sup>32</sup>.

J'utilise le terme générique de "système d'agriculture de tenure à bail"<sup>33</sup> pour qualifier la situation des campagnes de l'Europe de l'ouest du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles. En effet les paysans exploitaient des terres qui leurs étaient concédées par leurs propriétaires, mais à différence de la situation des siècles antérieurs, ces tenures n'étaient pas "perpétuelles", mais obtenues pour une période courte, stipulée dans un contrat écrit, passé généralement devant l'équivalent d'un notaire. Ce qui fait la spécificité de ce système est, premièrement, qu'il était général, dans la mesure où une grande majorité des exploitation agricoles étaient constituées de terres louées pour un durée relativement courte, normalement de 9 ans ou moins. La seconde caractéristique importante était le fait que les propriétaires n'étaient pas des paysans, et qu'ils étaient intéressés surtout par le rendement de leur investissement foncier.

A mon avis, la situation dans les campagnes d'Europe de l'ouest, dans la période qui va environ de 1500 à 1800, est originale, unique dans l'histoire des sociétés, et mérite une dénomination propre. En effet le métayage et le fermage sont des contrats universels entre propriétaires et exploitants agricoles, qui ont existé de tous temps<sup>34</sup>. De même, l'agriculture de tenure, c'est à dire le fait que le paysan n'a pas une propriété complète de son exploitation agricole, est la situation normale dans les campagnes d'Europe depuis au moins l'an mil jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, et dans la plupart des pays sous-développés jusqu'aux années 1960<sup>35</sup>. Mais, ce qui différencie nettement l'agriculture de tenure de l'Europe de l'ouest entre 1500 et 1800, c'est la généralisation du bail, le fait que la majorité des terres étaient exploitées dans des conditions de précarité, pour un terme court et fixé au préalable<sup>36</sup>. Ce que cette situation a de

---

<sup>32</sup> De manière plus exacte, un multiple de la durée du système de rotation des cultures: 4, 6, 8 ans dans un système biennal ou 6, 9, 12 ans dans un système triennal.

<sup>33</sup> L'expression de "agriculture de tenure" est employée en particulier par Badouin, 1979. Celui-ci la définit comme: "un système caractérisé par la cession généralisée et à titre onéreux, du droit d'utilisation de la terre, par les détenteurs du sol à d'autres individus désireux d'y pratiquer la culture et l'élevage" (p. VIII). Le livre de Badouin est plus intéressant que ne le suggère la terminologie quasi juridique de cette définition!

<sup>34</sup> Byres, 1983 montre que "le métayage est aussi vieux que l'histoire", ce qui est compréhensible, puisqu'il repose sur un partage en nature du produit. Pour la même raison, le fermage est probablement plus récent et moins universel que le métayage.

<sup>35</sup> Le livre de Badouin compare ainsi les traits principaux de l'agriculture de tenure dans les pays sous-développés avec celle de l'Europe occidentale de l'Ancien Régime.

<sup>36</sup> Dans l'article sur le métayage de Byres, cité auparavant, celui-ci indique qu'une des caractéristiques distinctives du métayage en Europe dans la période dont je parle est précisément le fait des baux à court terme. Le métayage, comme système historique de tenure, est plutôt caractérisé par la permanence des agriculteurs sur leur terre, alors que le métayage du

.../...

neuf et d'unique, on peut le comprendre aussi en la comparant avec celle qui la précédait. En effet, dans le système de l'économie domaniale classique, typique de la société féodale du XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècles, mais aussi de l'Europe à l'est de l'Elbe après 1500, la gestion économique reposait en grande partie sur une "politique de main d'oeuvre", qui passait par la fixation des populations paysannes sur le territoire de la seigneurie. Au delà de l'éventuelle violence exercée sur les hommes, cette politique reposait avant tout sur le système de la tenure perpétuelle et héréditaire. On voit bien ceci quand se produit la crise de ce système en Europe de l'ouest au XIII<sup>e</sup> et surtout au XIV<sup>e</sup> siècle. En effet disparaît de façon presque totale à cette époque le travail forcé et la "réserve seigneuriale". Cette dernière, qui était une exploitation auparavant travaillée à base de corvées, est démembrée au cours de ce siècle, et disparaît progressivement absorbée par la masse des tenures paysannes jusqu'au XVe siècle. Autrement dit se maintient par dessus tout le système de la tenure perpétuelle comme moyen de la fixation des paysans sur le territoire de la seigneurie. Quand se généralise au XVI<sup>e</sup> siècle l'économie de la tenure à bail, on assiste à un renversement complet de cette politique. En effet ce qui importe maintenant au propriétaire, c'est la maximisation du rendement de la terre au détriment de la stabilité des familles paysannes. Cette situation atteint parfois un extrême tel que, dans certaines zones, par exemple en Toscane, on assiste à une rotation annuelle des familles paysannes d'une exploitation agricole à une autre.

Afin d'étudier plus en détail les caractéristiques de l'agriculture de tenure à bail, je m'appuierai sur l'analyse d'un livre de Merle sur la campagne des alentours de Niort aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, livre publié à la fin des années 1950<sup>37</sup>. Ce livre est remarquable par bien des points, la personnalité même de son auteur, le contraste qu'il présente avec les écrits des historiens de la période moderne qui au même moment avaient délaissé l'étude des structures agraires<sup>38</sup>, mais surtout par la présentation très claire et très consciente qui est faite dans ce livre des caractéristiques de l'agriculture de tenure à bail et ses conséquences démographiques. L'analyse de Merle permet de voir quelles ont été les conséquences pratiques de l'augmentation de la part de la propriété foncière par des non-paysans autour du XVI<sup>e</sup> siècle. Ainsi, les trois aspects essentiels dont traite ce livre sont: les phases et les moyens du transfert de la propriété foncière aux non-paysans, la superficie et l'organisation des exploitations agricoles louées aux paysans, l'évolution à long terme des relations entre propriétaires et exploitants agricoles.

---

XVe au XVIII<sup>e</sup> siècle en Europe de l'ouest est souvent accompagné de la rotation périodique des familles paysannes d'une exploitation à l'autre.

37 Merle, 1958.

38 Dans l'introduction de Le Roy Ladurie, 1969, l'auteur nous explique pourquoi il a abandonné le programme de recherche de Bloch en faveur de celui d'Abel. C'est certainement un texte clef pour comprendre les choix faits par la communauté des historiens français, Le Roy Ladurie étant un des historien français de la période moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) les plus représentatifs.

Ce que nous montre Merle est que l'objectif principal des propriétaires fonciers à été la constitution d'exploitations agricoles indépendantes, qui reçoivent le nom générique de "métairies", même si le contrat de location n'est pas toujours strictement le métayage. Cet objectif est une véritable obsession, et le livre le montre bien, puisque la constitution de la propriété foncière non-paysanne s'est effectuée par un processus patient d'achat de parcelles. La constitution des métairies est souvent l'affaire de deux ou trois générations de familles de bourgeois ou de nobles. Ce processus est lent, et il s'accélère surtout au XVI<sup>e</sup> siècle, si bien qu'au début du XVIII<sup>e</sup>, il est essentiellement achevé, la part de la propriété paysanne étant descendue à 25% des terres agricoles. Pour parler des conséquences de ce transfert de propriété, Merle utilise l'expression de "remembrement". C'est qu'en effet la première conséquence de ce transfert est l'apparition d'exploitations agricoles indépendantes, qui n'existaient pas auparavant. Les nouveaux propriétaires constituent de nouvelles unités d'exploitations, adaptées aux possibilités de travail d'une ou plusieurs familles stables associées<sup>39</sup>. Ces métairies envahissent et modifient de façon considérable le paysage rural de la Gâtine. La première conséquence est l'apparition de haies, dans un paysage dominé jusque là par les champs ouverts. Les métairies, unités d'exploitation indépendantes, sont donc généralement clôturées, indépendance renforcée par le fait que le paysan vit sur l'exploitation agricole avec sa famille. La seconde conséquence de la généralisation de la métairie est donc aussi le passage d'un type de peuplement concentré, en village, à un peuplement dispersé. Mais la troisième caractéristique importante de ce remembrement est qu'il n'est pas universel. Il aboutit en effet au partage du territoire des communes rurales en deux zones. La première, celles des métairies, unités d'exploitations indépendantes sur lesquelles vivent des exploitants agricoles avec leurs familles, et la seconde, où domine plutôt la propriété paysanne, héritière de la tenure perpétuelle féodale, la borderie, est la zone du village où anciennement vivait toute la population. Cette partition est logique, puisque les familles paysannes qui exploitent ces métairies ne le font que pour un temps donné, avec un bail d'une durée relativement courte, autour de 5 ans au XVI<sup>e</sup> siècle, et plus près de 7 ans vers la fin du XVIII<sup>e</sup>. Merle malheureusement ne l'indique pas, mais il est logique de penser que, puisque les métairies sont louées à des familles complètes dans des conditions de précarité, il doit y avoir une certaine rotation de ces familles, des métairies au village, selon la phase de leur cycle de vie. Telle est donc l'origine du paysage rural de la Gâtine, qui au moment où Merle écrit, est une région de bocage et de métairies indépendantes encloses qui dominent de beaucoup sur les petites exploitations rassemblées autour du village:

"Les métairies se composent de groupes de parcelles plus ou moins vastes dont la superficie totale oscille entre 15 et 100 hectares, parfois davantage. Toutes ces parcelles se joignent les unes aux autres. Les bâtiments de ces métairies sont isolés au milieu de cet ensemble. Ces métairies ne sont jamais exploitées par ceux qui les possèdent."

---

<sup>39</sup> Merle ne dit rien des types familiaux du métayer, même si la lecture des contrats de bail qu'il reproduit permet d'entrevoir que les familles paysannes sont étendues, probablement des frères. C'est ainsi que l'interprète par exemple Goubert, 1977, p. 191.

"Les borderies, dont la contenance varie de 2 à 10 hectares, sont au contraire rassemblées au pourtour des villages. Les parcelles qui les composent sont dispersées sur toute l'étendue du finage"

"Quant aux châteaux et aux moulins, leur répartition n'est soumise à aucune règle, si ce n'est que ces derniers jalonnent le cours des rivières et des ruisseaux"

"(...) Dans quelles proportions respectives métairies et borderies s'approprient-elles le territoire de chaque paroisse? Les terriers, ainsi que les états de sections et les matrices cadastrales du début du XIXe siècle, montrent que les métairies en accaparent en moyenne 75%. Les borderies se contentent de 20%, bien que leur nombre soit plus élevé."<sup>40</sup>

A la fin du XVIIIe siècle, ces métairies sont propriété exclusive de non-paysans, alors qu'une partie des borderies sont possédées par les paysans. Mais Merle se pose alors la question de l'origine de ce paysage rural, et c'est là peut-être sa contribution essentielle:

"De quand date la division du sol qui vient d'être rapportée? Se perd-elle dans la nuit des temps ou reconnaît-elle, au contraire, une origine récente?" (p. 42)

Merle consacre alors plusieurs chapitres à l'action des rassembleurs de terre et il nous montre que le paysage rural et les structures agraires de la Gâtine au XVe siècle étaient totalement différents de ceux du XVIIIe. Il nous dit ainsi que la Gâtine était à l'origine une région de l'*openfield*, c'est à dire de champs ouverts, où les paysans cultivaient des exploitations morcelées en parcelles dispersées sur le territoire de la paroisse, ce qui est la caractéristique principale, et qui le demeura jusqu'au XIXe siècle, de l'agriculture du nord-est de la France. De plus, les paysans sont souvent des tenanciers, et ils exploitent les terres sans limites de temps, sans bail. Ce qui domine alors au XVe siècle, c'est la "tenure perpétuelle", que les familles paysannes se transmettent par héritage. Le contraste avec le XVIIIe siècle est donc considérable, puisqu'alors ce qui domine c'est la tenure à bail, la métairie enclose dont les terres agricoles sont d'un seul tenant. En trois siècles, on est donc passé de la tenure perpétuelle à la tenure à bail, de l'*openfield* au bocage, du champ ouvert aux champs cloisonnés, ceinturées de haies. Merle nous indique alors que cette révolution du paysage rural et du peuplement se produit surtout au XVIe siècle.

Pour finir, je voudrais insister sur un autre aspect important, que Merle a moins bien traité, du fait qu'il ne s'est intéressé que de manière très indirecte au cadre de vie des populations de la Gâtine. Cet aspect est la diminution du territoire effectif de la communauté rurale. Il est clair en effet que la principale conséquence du remembrement dans la Gâtine poitevine est une partition du territoire de la commune en une zone de peuplement dispersé, d'exploitations indépendantes soumises au contrôle tatillon du propriétaire, et une zone plus réduite de peuplement concentré, le village. Or la zone des métairies échappe triplement au contrôle direct du village. Premièrement parce que les coutumes collectives telles que la paissance des animaux, le rythme de l'assoulement,

---

40 Merle, 1958, p. 40-41.

l'accès des pauvres aux terres après la moisson, ne sont plus respectées sur les métairies. Deuxièmement, et Merle ne l'indique que très indirectement, parce qu'une des caractéristiques du remembrement lié à la généralisation de la tenure à bail a été qu'il s'est fait souvent au détriment des prés communaux. Troisièmement parce que la répartition des terres agricoles échappe maintenant complètement au destin des familles, et par là aux arrangements internes du groupe rural. En effet, quand la tenure était héréditaire, le mariage était aussi une forme de redistribution des terres entre familles. Quand le destin des tenures, des métairies dépend exclusivement de la volonté de propriétaires non-paysans, la formation des familles n'a plus aucun effet sur l'allocation des terres.

Une fois résumé ce livre remarquable, la seule question qui, à mon avis, vaut la peine d'être posée, est celle de savoir dans quelle mesure l'évolution que retrace Merle vaut pour le reste de l'Europe de l'ouest de l'agriculture de la tenure à bail. Malheureusement, il n'est pas facile de répondre à cette question. C'est là une des limitations de ce livre. Merle n'était intéressé que par l'histoire de sa petite région, la Gâtine. Par des références au livre de Raveau sur la région voisine du Haut-Poitou, on a l'impression qu'il pense que sa description vaut pour tout le Poitou. En fait, mon impression, à la lecture des travaux de nombreux historiens, est que la difficulté pour admettre que la description que fait Merle soit valable pour toute l'Europe de l'ouest de la tenure à bail du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles est la forme du remembrement foncier. Merle nous décrit essentiellement le passage de la tenure perpétuelle à la tenure à bail en Gâtine comme un processus de formation d'exploitations agricoles indépendantes de taille importante, et, en conséquence, le partage en deux du territoire des paroisses entre le village qui est le lieu véritable de la sociabilité du groupe rural, et une zone qui échappe d'une certaine manière à son contrôle. La question qui se pose alors est la suivante: le type de remembrement que décrit Merle pour la Gâtine s'observe t'il dans le reste de l'Europe de l'ouest, ou, au contraire, est-il une forme extrême, bien individualisée de la perte du contrôle des terres par les paysans? Une autre formulation de cette question consiste à se demander si les rassembleurs de terre non-paysans du XVI<sup>e</sup> siècle ont tous cherché, comme en Gâtine, à constituer des exploitations agricoles indépendantes qu'ils donnaient à travailler à une ou plusieurs familles paysannes ou bien, au contraire, les familles paysannes exploitaient-elles des terres qu'elles tenaient d'une multitude de petits propriétaires non-paysans, et qui leurs servaient pour compléter leur petite propriété.

La réponse à cette question me semble fondamentale pour la compréhension de phénomènes démographiques comme le retard de l'âge au mariage. En effet, si la carte des exploitations agricoles étaient fixes, si celles-ci étaient des entités autonomes constituées par le propriétaire, ce sont les familles qui devaient s'adapter au mode d'allocation des terres. Par contre, si les familles paysannes pouvaient compléter leurs propriétés par le recours au marché de la location de terres, on aurait assisté, au contraire, à un accroissement de la flexibilité du mécanisme d'allocation des terres par rapport à la période antérieure des tenures perpétuelles, car cela aurait pu faciliter ce qui est le problème essentiel de ces communautés rurales, à savoir le maintien d'un rapport optimum, au niveau des exploitations, entre la surface des terres et le nombre de travailleurs agricoles.

Si on observe ce qui se passe en Gâtine, on voit bien que c'est la première situation qui existe: la fixité de la carte des exploitations agricoles et la nécessité que ce soient les familles qui s'adaptent en effectif pour louer les terres, ce qu'elles faisaient souvent par l'association entre frères et cousins, le recours à un type de famille connu comme frérèches. Or, il n'est pas difficile de voir que la situation est la même dans une grande partie de l'Europe occidentale où le type de contrat était le métayage. On trouve souvent dans cette zone le type familial complexe de la Gâtine, et ce type est étroitement associé à la généralisation des métairies entre le XVe et le XVIIe siècles. La situation de la Gâtine, décrite par Merle, vaut essentiellement pour toute la zone où le métayage est devenu le mode dominant d'accès à la terre, c'est à dire l'ouest de la France, l'Espagne atlantique, le centre de l'Italie, une partie de l'Allemagne. La principale conséquence de l'extension de la tenure à bail y a été la formation d'exploitations agricoles indépendantes, en rupture avec les tenures perpétuelles anciennes, et la limitation du territoire effectif et du pouvoir de contrôle de la communauté rurale sur la répartition des terres<sup>41</sup>.

La question posée se modifie alors, et ce qu'il faudrait savoir est si ce qu'on observe dans la zone dominée par la métairie, telle que décrite par Merle, vaut aussi pour la zone dominée par les contrats de fermage. Au reste, ce n'est pas tant le type de contrat de bail qui intéresse, mais la possibilité du remembrement agricole. On a vu ainsi que, dans la Gâtine, on est passé d'un paysage de champs ouverts à un paysage de champs clos, avec un rassemblement systématique des parcelles en exploitations autonomes, qui étaient alors clôturées, pour en garantir l'indépendance. Or on sait que ce système de champs ouverts, connu comme *openfield*, a subsisté beaucoup plus longtemps dans le nord de l'Europe. L'*openfield* de la Gâtine s'est donc montré peu résistant à l'action de remembrement des rassembleurs de terre. Par contre il a eu une vie plus dure dans le nord de la France, plus dur en tous cas qu'en Angleterre, où le processus connu comme *enclosures* a eu des conséquences, surtout au XVIIe siècle, très similaires à ce qui s'est passé en Gâtine: remembrement et clôture des terres et location en exploitations indépendantes à des familles paysannes. On sait aussi que dans la suite, surtout au XVIIIe siècle, l'Angleterre des *enclosures* a rompu définitivement avec l'agriculture des exploitations familiales, et s'est généralisée alors la grande exploitation. La situation du XVIIe siècle en Gâtine ressemble par certains aspects à ce qui se

---

41 Les analyses qui montrent la similitude avec la Gâtine de la situation dans toute la zone où dominait le métayage sont innombrables. Le trait caractéristique principal qui est le remembrement et la constitution d'exploitation agricoles indépendantes, louées par une ou plusieurs familles est une situation typique en Toscane. On la trouve dès 1427 dans la partie centrale du *contado*, où la *mezzadria* domine, associée au repeuplement: Herlihy et Klapisch-Zuber, 1978, p. 268 et suiv. C'est là un trait typique du métayage en Italie, qui est associé aux défrichements et au repeuplement de la campagne après les grandes crises démographiques. On donne souvent le nom de "colon" (*coloni*) au métayer, et l'exploitation agricole indépendante, sur laquelle vit la famille du colon, prend même un nom spécial, le *podere*, signe qu'elle est bien un trait distinctif. Les travaux des historiens italiens sur le métayage se sont multipliés à partir des années 1960, même s'ils n'atteignent pas l'élégance du travail de Merle. La vision d'ensemble la plus large est présentée par Giorgetti, 1974.

pas en Angleterre à la même époque, mais les métairies resteront ce qu'elles sont presque jusqu'à 1850, alors que l'évolution en Angleterre fut ensuite très différente<sup>42</sup>.

L'impression que l'on a, à la lecture de travaux de certains historiens comme Jacquart, est qu'il semble que, au moins au XVI<sup>e</sup> siècle et pour une grande partie du XVII<sup>e</sup>, la situation décrite par Merle pour la Gâtine vaut en partie pour la France du nord, malgré le fait que les rassembleurs de terre n'ont pas pu venir à bout de l'*openfield*. Ainsi, ce qui envahit alors les campagnes du sud de Paris sont les exploitations agricoles moyennes, avec des baux de fermage de court terme, au détriment des petites tenures perpétuelles. Par contre, et contrairement au cas de la Gâtine, les fermiers du sud de Paris ne forment pas de frêches, d'association familiales. Ils préfèrent le recours au travail salarié. La situation se modifie peu à peu, et à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et pendant le XVIII<sup>e</sup>, on assiste à la formation de très grandes exploitations, et à la disparition des exploitations moyennes, cultivables par une famille avec quelques domestiques ou ouvriers agricoles. Au contraire de ce qu'on observe en Gâtine, où ce qui frappe est la permanence de l'exploitation familiale moyenne, on assiste dans la zone de l'*openfield* du contrat de fermage de la France du nord à une polarisation de la société paysanne, entre familles de gros laboureurs et petits fermiers, et à l'apparition d'un groupe social d'ouvriers agricoles sans terre, dont le nombre relatif va augmentant<sup>43</sup>.

Pour la zone du fermage du nord de la France, on retrouve donc bien des traits du tableau tracé par Merle pour la zone du métayage du centre et du sud, mais il y a aussi des différences significatives. Le trait similaire principal est que la carte des exploitations agricoles est pendant longtemps une décision des propriétaires, et ne dépend pas des nécessités des familles, et échappe au contrôle du groupe rural. Un autre fait important est la diminution de l'importance des terres communales, qui sont souvent vendues et intégrées aux exploitations, ce qui fait diminuer encore la superficie totale des terres contrôlées par le groupe rural. Par contre, les propriétaires n'ont pas pu rompre totalement avec le cadre de l'*openfield*, et les coutumes communautaires de mise en culture, de pré commun et de droit de glanage demeurent. De plus, apparaît au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle la grande exploitation agricole, menée par une famille paysanne enrichie, qui est à même de lutter efficacement contre les prétentions des propriétaires. La principale conséquence est la diminution de la précarité du contrat: les familles de gros laboureurs conservent de génération en génération les mêmes terres louées, malgré que le bail soit de courte durée<sup>44</sup>. Incontestablement, il y a alors une sorte de reprise de contrôle par ces paysans de leur destin, contrairement aux métayers du sud de l'Europe.

---

42 Cooper, 1985.

43 Jacquart, 1975 et Jacquart, 1990.

44 Ceci est très net chez les familles de "gros" laboureurs décrits par Moriceau et Postel-Vinay, 1992.

## D) Conséquences démographiques de la diffusion de l'agriculture de tenure à bail autour du XVI<sup>e</sup> siècle

Pour résumer les effets directs et indirects de la diffusion du système d'agriculture de tenure à bail à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, pour les familles paysannes, on peut dire que:

- leur mobilité géographique s'est accrue du fait que le paysan est devenu un locataire;

- la composition et la formation de ces familles a dû s'adapter aux besoins de l'exploitation agricole;

Les conséquences pour la communauté rurale, c'est à dire le groupe des familles paysannes vivant normalement sur le territoire d'une paroisse, sont:

- le partage en deux des terres de la paroisse entre les exploitations louées par des familles paysannes à des propriétaires non-paysans et les terres restantes occupées par une population dont la situation peut-être qualifiée de marginale;

- la diminution de la densité de la population dans la partie des exploitations agricoles indépendantes louées, et l'augmentation corrélative dans la partie des terres paysannes;

- la diminution de la superficie et du rôle des terres communales;

- le fait que les changements dans la répartition des terres entre exploitations est plus fonction d'une logique propre à la rentabilisation d'un capital foncier que des nécessités de la reproduction démographique des familles et du groupe rural.

Toutes ces observations peuvent être résumées de manière encore plus synthétique, en remarquant qu'avec le passage de la tenue perpétuelle à la tenue à bail autour du XVI<sup>e</sup> siècle, le groupe rural a perdu le contrôle du mode d'allocation des terres. Celui-ci est désormais le fait de propriétaires non-paysans, qui se comportent selon un type de rationalité individuel, et cherchent à maximiser le revenu de leur investissement. C'est la logique de la rente foncière qui s'impose quand se généralise la tenue à bail. Dans la phase antérieure, quand les paysans travaillaient des terres dont ils disposaient à vie, et dont pouvaient hériter leurs enfants, le comportement du propriétaire, essentiellement le seigneur, visait au maintien de la population sur le terroir. Les droits que payaient les paysans pour leur tenue n'étaient pas fonction de l'exploitation d'une terre donnée, bien individualisée, mais de leur présence sur le territoire. Cela apparaît clairement quand on voit que la tenue paysanne classique du XI<sup>e</sup> siècle, la *manse*, a une dimension essentiellement fiscale, sans rapport avec la superficie des terres ou le niveau de leur production. Ces unités fiscales de la seigneurie n'avaient alors ni des limites fixes, ni la fonction d'établir une densité donnée de la population, et souvent, la carte des unités fiscales du XIII<sup>e</sup> siècle n'a plus grand chose à voir avec celle du XI<sup>e</sup>. La grande différence entre ces tenures perpétuelles et les tenures à bail qui se généralisent au XVI<sup>e</sup> siècle,

c'est que ces dernières ont des limites fixées par leurs propriétaires, en fonction de la logique du marché foncier, et que ceux-ci souvent cherchent à ce que la densité de la population atteignent un niveau optimal. Ce niveau optimal de la population sur l'exploitation est fonction du nombre de travailleurs agricoles par hectare et du rapport des dépendants par rapport aux actifs.

On peut remarquer que souvent aussi les historiens n'ont pas apprécié l'importance des changements qu'ils ont décrits. Pour moi le passage de la tenure perpétuelle à la tenure à bail, tel qu'il s'est déroulé en Europe occidentale autour du XVI<sup>e</sup> siècle, a été un changement radical, qui a eu des conséquences immédiates sur la structure territoriale du peuplement, mais qui en a eu probablement aussi sur les paramètres qui conforment le régime démographique, essentiellement sur la nuptialité mais aussi sur la conjoncture des naissances et des décès<sup>45</sup>.

#### **4) Le mariage tardif comme réponse de la communauté rurale à la généralisation de l'agriculture de tenure à bail**

Essayons de formuler un cadre hypothétique qui soit adapté aux observations précédentes sur l'évolution des systèmes agraires. Le lien entre phénomènes démographiques et institutionnels doit être fait en analysant le rôle de la famille comme unité économique et sa place dans la reproduction du groupe rural.

On doit, à mon avis, partir de l'intérêt de la communauté rurale, et pas de l'individu, de sa famille d'origine ou du propriétaire foncier, pour trouver les raisons du recul de l'âge au mariage en Europe occidentale autour du XVI<sup>e</sup> siècle. En effet, on dit souvent qu'une des raisons principales du mariage tardif est la nécessité que, pour s'établir, les jeunes gens devaient attendre le décès ou le départ à la retraite de leurs aînés. On observe, en effet, que l'âge au premier mariage masculin a souvent un niveau en corrélation avec le moment où le père passera la main, généralement par son décès. Or on observe ceci pour beaucoup de populations du mariage précoce comme du mariage tardif. Ainsi, en Toscane en 1427, l'âge au premier mariage masculin est de 30 ans environ, alors que l'âge des femmes est en dessous de 20 ans. Mais, comme je l'ai déjà indiqué, le modèle européen de mariage n'est pas caractérisé par le recul de l'âge au mariage des jeunes gens, mais avant tout par celui des femmes. Il ne semble pas alors qu'on puisse invoquer, pour expliquer ce recul, la nécessité d'attendre que le père passe la main pour que son fils puisse s'établir.

A mon avis il faut partir de l'observation faite à partie des travaux d'histoire sur le fait que la répartition des exploitations agricoles s'est en quelque sorte "solidifiée", est devenue très rigide, autour du XVI<sup>e</sup> siècle. Cette rigidité nouvelle était due à l'action des rassembleurs de terre non-paysans, qui ont choisi alors de regrouper les parcelles, qu'ils obtenaient des paysans, en unités autonomes, en exploitations agricoles moyennes autosuffisantes. Cette action des

---

<sup>45</sup> Point développé dans Devolder, 1994 et résumé dans Devolder, 1997.

rassembleurs de terre a eu pour conséquence que le nombre des exploitations agricoles est devenu chaque fois moins variable, tendant vers un nombre fixe; et, d'autre part que le territoire agricole s'est scindé en deux: la zone des exploitations agricoles moyennes, propriétés des non-paysans, et la zone des terres paysannes, faite d'exploitations plus petites, et aussi des terres communales. D'autre part, ces rassembleurs de terre en général louaient ces exploitations à une ou plusieurs familles pour un terme généralement court, de 9 ans ou moins.

La conséquence immédiate de cette situation a donc été que, sur la plus grande partie du territoire des communes rurales, s'est instauré un mécanisme qui a conduit à déterminer un plafond du nombre de familles d'exploitants agricoles, et par là, à la stabilité de la densité de la population. Savoir si ce plafond était ou non un seuil de surpeuplement me semble être, à ce stade, une question oiseuse. La seule chose que l'on peut dire est qu'il représentait un niveau qui correspondait à un critère de rentabilité du capital foncier. Par contre, sur l'autre partie du territoire, le contrôle des terres correspondait plutôt aux paysans et à la communauté rurale. Du fait de la courte durée des baux des exploitations louées aux non-paysans, de ce que c'étaient seulement des familles complètes qui pouvaient assumer cette location, cette partie des terres "paysannes" est devenue, de fait, une dépendance de celle des exploitations autonomes. En effet, quand pour une raison ou une autre, une famille ne pouvait pas assumer la location d'une exploitation autonome, elle devait se rabattre sur la partie "paysanne", et si elle ne disposait pas d'une propriété sur cette partie, elle tombait dans un état inférieur, de domesticité, de travail salarié, voire de mendicité. Généralement, ces familles qui ne pouvaient pas louer une exploitation autonome n'était pas "complètes": faites d'une veuve avec des enfants trop jeunes pour se marier ou bien de personnes âgées dont les enfants s'étaient mariés ou avaient émigré.

Un autre aspect important, conséquence du fait que c'étaient les propriétaires qui déterminaient la surface optimale des exploitations agricoles, est que ce sont les familles qui ont dû s'adapter dans leur composition pour pouvoir louer une exploitation. On voit les conséquences de cela dans la zone du métayage où souvent deux frères ou deux cousins s'associent pour prendre une métairie. Dans la zone du fermage, les familles s'échangeaient leurs jeunes gens qui travaillaient comme domestiques sur l'exploitation du voisin. Une autre conséquence aussi a été le fait que l'on a assisté à la généralisation de la famille "sans les aînés", les couples âgés vivant de moins en moins avec leurs enfants pour ne pas obérer la gestion de l'exploitation. C'est en effet un trait caractéristique, tant de la zone du métayage que de celle du fermage développés, que les familles de locataires ne vivaient pas avec leurs parents âgés. Ces derniers ont souvent préféré alors passer la main en vie et s'installer, on le suppose, sur la partie "paysanne" du territoire<sup>46</sup>.

---

46 Voir sur ce point Gaunt, 1983.

La conséquence de cette évolution a donc été, pratiquement, que le nombre des familles complètes, faites d'un couple et de ses enfants, a tendu à s'égaler avec celui des exploitations agricoles autonomes, du fait que celles-ci étaient contrôlées par des non-paysans, et que les terres "paysannes" sont devenues peu à peu un complément, une réserve pour les familles qui ne se trouvaient pas dans leur composition démographique en mesure de louer une exploitation. Alors, selon la position de ces familles dans leur cycle de vie, elles effectuaient une rotation entre la partie du territoire de la commune dédiée aux exploitations commerciales et la partie de propriété paysanne, plus tournée vers l'autosubsistance. Très souvent les jeunes gens ne pouvaient pas se marier sans que la famille "essaime", par le retrait des parents ou encore par la location d'une autre exploitation. D'autre part, les terres paysannes ne pouvaient pas facilement accueillir une famille complète dans des conditions indépendantes, alors le mariage s'est associé peu à peu à l'établissement, à la possibilité de louer une exploitation indépendante. Mais on remarque que ce n'est pas l'âge au mariage des jeunes gens qui était la variable d'adaptation, mais celui des jeunes femmes, puisque le critère principal était d'équilibre démographique, de stabilité de la densité de la population. L'âge au mariage des jeunes femmes a été forcé peu à peu vers un niveau qui a garanti un taux de croissance de la population à long terme nul, du fait que le nombre des familles stables devait être égal au nombre des exploitations autonomes.

C'est la communauté rurale seule qui pouvaient forcer ceci, et empêcher que des jeunes gens se marient et vivent sur les terres paysannes. Le groupe rural a forcé les jeunes gens à ce que se libère une exploitation à bail, pour ne pas rompre l'équilibre fragile de la circulation démographique entre les deux secteurs du territoire agricole. Pour moi le recul de l'âge au mariage fut donc une réponse de cette communauté rurale aux problèmes posés par la perte de contrôle de la répartition des terres agricoles. Cette réponse n'a pas eu pour but direct l'arrêt de la croissance démographique, et celle-ci n'en a été que la conséquence.

Ce "modèle" interprétatif vaut surtout pour l'Europe méridionale du métayage dans laquelle la fixité de la carte agraire s'est maintenue pratiquement pendant trois à quatre siècles. Dans l'Europe septentrionale, où le contrat de location typique était le fermage, la fixation de la carte agraire par les propriétaires a été surtout le fait du XVI<sup>e</sup> siècle et d'une grande partie du XVII<sup>e</sup>. Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, certaines familles paysannes se sont placées dans la situation de pouvoir affermer de très grandes exploitations, qu'elles travaillaient avec l'aide de domestiques ou de journaliers. Elles ont pu alors décider plus librement de leur sort, et en particulier décider de louer telle ou telle parcelle en fonction des nécessités de leur composition démographique<sup>47</sup>. La contradiction entre régulation démographique et fonctionnement du mode d'allocation des terres a pu se rompre plus rapidement dans l'Europe du nord du fermage commercial, surtout le nord de la France, l'Angleterre, la Belgique et les Pays-

---

<sup>47</sup> C'est ce que montrent bien Moriceau et Postel-Vinay, 1992.

Bas. Mais cela s'est produit accompagné d'une véritable "prolétarisation" du reste du groupe paysan, qui s'est trouvée compensée par la diffusion de l'industrie rurale textile, le "putting-out system" comme disaient les historiens anglais, ou la "proto-industrialisation", comme on dit maintenant. C'est dans cette zone plus dynamique que l'âge au mariage va descendre peu à peu au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle alors qu'il se maintint dans le sud de l'Europe dominée par le contrat de métayage.

## Conclusion

Mon explication du recul de la nuptialité tel que le décret Hajnal fait intervenir les changements contemporains dans les structures agraires. Se met en place à cette époque ce que j'appelle une agriculture fondée sur la tenure à bail, système dont les effets sur la reproduction des familles et de la communauté rurale pourraient expliquer la généralisation de ce recul de l'âge au mariage. Il est intéressant d'établir son rapport avec les explications utilisées par les historiens pour étudier les relations entre régime démographique et évolution socio-économique.

Depuis les premières interprétations de Abel et de Postan sur le rôle de la crise malthusienne dans l'évolution de la société féodale en Europe, en passant par la simplification et la généralisation de l'argumentation que réalise Le Roy Ladurie, un grand nombre d'historiens a adopté de nos jours la substance d'une argumentation dérivée de Malthus. Les spécialistes de la démographie historique ont choisi alors un terme savant pour étudier les effets de la loi de Malthus et son application à l'étude de la dynamique des populations du passé. Ils appellent en effet ceci "l'homéostasie"<sup>48</sup>. Le problème avec cette conception est que l'on ne sait pas très bien à quel niveau de temporalité se réalise cette homéostasie: le court, moyen, long ou très long terme. En suivant cette conception, et à l'extrême, les sociétés préindustrielles n'ont plus vraiment d'histoire, puisque ce qui domine, siècles après siècles, est la dure loi de l'ajustement de la population aux subsistances, une sorte de millénarisme inversé. On retrouve sous une autre forme cette version des choses dans la tendance qu'ont certains historiens à considérer les siècles passés du point de vue exclusif de la rationalité paysanne. C'est ce que l'on pourrait appeler la tendance Chayanov. Dans cette perspective, l'évolution institutionnelle et le rôle des élites -noblesse, clergé, bourgeoisie- sont réduits à la dimension du mouvement de l'écume sur la vaste mer de la société paysanne. Il n'est pas étonnant qu'un auteur comme Le Roy Ladurie tombe parfois dans ce type d'explications. Il y a aussi une tendance inverse, mais finalement similaire, dans laquelle on considère que les sociétés paysannes ont été persécutées par les classes supérieures, ce qui a pu limiter l'accumulation et le progrès technique, et par là rendre plus difficile la sortie du piège malthusien. La tension entre population et ressources est alors remplacée, à un autre niveau, par le conflit fondamental entre la classe paysanne et les classes supérieures. Une autre

---

48 "Homéostasie" ou encore "autorégulation". On trouve une description des caractéristiques de ce régime démographique dans: Smith, 1977.

version du conflit entre paysans et classes supérieures fait la jonction avec les théories de Chayanov sur la tendance des paysans à suivre la loi du moindre effort, et présente le passage au capitalisme comme le résultat de la pression victorieuse de la noblesse et de la bourgeoisie. C'est ce que l'on pourrait appeler la tendance Brenner.

J'ai adopté ici une vision plus éclectique des choses, qui consiste à dire que chaque grande époque historique peut avoir son régime démographique, ou sa loi de population. Ainsi, la dynamique démographique des sociétés de l'Europe de l'ouest du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles me paraît être originale, comparée à celle des sociétés antérieures, et notamment les sociétés féodales du X<sup>e</sup> au XVe siècles. Selon moi, ce régime démographique, caractérisé entre autre par le mariage tardif et peu intense était la conséquence du mode d'allocation des terres. Celui-ci a pu créer une contradiction entre les nécessités de la reproduction démographique du groupe rural, et le mode de répartition des exploitations agricoles, qui suivait les règles d'un marché foncier dominé par des non-paysans. Le mariage tardif peut être alors considéré comme une réponse à cette contradiction, conséquence du passage de la tenure perpétuelle à la tenure à bail.

Si à chaque grande période historique correspond un type de régulation démographique qui lui est propre, le rapport entre l'évolution démographique et celle des ressources devient alors un résultat plus qu'un déterminant de la loi de population. Ainsi, le retard de l'âge au mariage ne serait pas, selon moi , le résultat de conduites visant à l'équilibre entre population et ressources, mais une adaptation de la communauté rurale aux conditions de répartition des terres, répartition qui se fait à cette époque selon une logique étrangère aux nécessités de la reproduction démographique des familles et du groupe rural. La réponse des communautés a pu être effectivement de restreindre la croissance de la population, mais sans que cela corresponde à une contrainte de type technique sur la croissance du produit agricole. L'équilibre ou le déséquilibre de type malthusien devient alors un résultat non recherché de la régulation démographique et sociale, résultat qui se vérifie éventuellement sur le très long terme<sup>49</sup>.

## Bibliographie

- Antoniadis-Bibicou, H., Casanova, A. et Parain, C. 1970. Le deuxième servage en Europe centrale et orientale, Recherches internationales à la lumière du marxisme, 63-64, Paris, Les éditions de la nouvelle critique.
- Badouin, R. 1979. Systèmes fonciers et développement économique, Paris, Cujas.
- Baehrel, R. 1961. Une croissance: la Basse Provence rurale. Fin du XVI<sup>e</sup>-1789, Paris, S.E.V.P.E.N.
- Bloch, M. 1931. Les caractères originaux de l'histoire rurale française, Paris, Belles Lettres (réédition de Armand Colin, Paris, 1952).

<sup>49</sup> Observation qui rejoue sous un certain angle les conclusions de Lee, 1992. L'homéostasie est un principe faible, dont les effets ne sont appréciables qu'à très long terme, c'est à dire selon l'auteur, à l'échelle de plusieurs millénaires. A cette échelle temporelle, la régulation démographique dont je parle ne peut pas être distinguée d'un pur accident.

- Blum, J. 1978. The End of the Old Order in Rural Europe, Princeton New Jersey, Princeton University Press.
- Burguière, A. 1974. "La démographie", in Le Goff, J. et Nora, P. (ed.), Faire de l'histoire, 2, Paris, Gallimard: 74-104.
- Byres, T.J. 1983. "Historical perspectives on sharecropping", Journal of Peasant Studies 10 (2-3): 7-40.
- Cattini, M. 1978. "Mezzadria cinquecentesca e mezzadria settecentesca in Emilia", Quaderni Storici numéro spécial sur «Azienda agraria e microstoria» (39): 864-881.
- CERM 1974. Sur le féodalisme, Paris, Editions Sociales.
- Chesnais, J.C. 1986. La transition démographique, Paris, INED - Presses Universitaires de France.
- Coale, A.J. 1973. The demographic transition reconsidered, Congrès International de la Population, Liège, UIESP, 1: 53-72.
- Cooper, J.P. 1985. "In search of agrarian capitalism", in Aston, T.H. et Philpin, C.H.E. (ed.), The Brenner Debate. Agrarian Class Structure and Economic Development in Preindustrial Europe, Cambridge, Cambridge University Press.
- Devolder, D. 1994. Cycles démographiques et cycles économiques de longue période dans les pays occidentaux. XVe-XXe siècles, thèse, Institut d'Études Politiques de Paris.
- Devolder, D. 1997. Les types d'instabilité des populations du passé, X Entretiens Jacques Cartier: Structures par âge et âges de la vie: deux visions du monde, Lyon, décembre.
- Devolder, D. 1998. Effects of the European late marriage pattern on kinship. A study using a microsimulation model, European Science Foundation Network. Household and community dynamics: an EurAsian approach to mobility in past societies. Workshop 1: When Dad Died. Family Stress and Household Dynamics in Historical Societies, Venise, mai.
- Doria, G. et Sivori, G. 1978. "Nell'area del castagno sulla montagna ligure tra Seicento e Settecento", Quaderni Storici numéro spécial sur «Azienda agraria e microstoria» (39): 937-954.
- Doveri, A. 1982. "Famiglia coniugale e famiglia multinucleare: le basi dell'esperienza domestica in due parrocchie delle colline pisane lungo il secolo XVIII", Genus 38 (1-2): 59-95.
- Dupâquier, J. 1974. "Les mystères de la croissance. Soixante-trois paroisses d'Ile-de-France de 1717 à 1784", in Braudel, J., et alii (ed.), Conjoncture économique. Structures sociales. Hommage à Ernest Labrousse, Paris, Mouton: 269-286.
- Dupâquier, J. 1977. La population rurale du bassin parisien à l'époque de Louis XIV, Paris, Thèse, Université Paris I.
- Dupâquier, J. 1980. "Avez-vous lu Malthus?", Population (2): 279-290.
- Gaunt, D. 1983. "The property and kin relationships of retired farmers in northern and central Europe", in Wall, R. et Robin, J. (ed.), Family Forms in Historic Europe, Cambridge, Cambridge University Press: 249-279.
- Giorgetti, G. 1974. Contadini e proprietari nell'Italia moderna, Torino, Einaudi.
- Goubert, P. 1960. Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730. Contribution à l'histoire sociale de la France du XVIIe siècle, Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (Réédition de 1982).
- Goubert, P. 1977. "Family and province: a contribution to the knowledge of family structures in early modern France", Journal of Family History 2 (3): 179-197.
- Hajnal, J. 1965. "European marriage patterns in perspective", in Glass, D.V. et Eversley, D.E.C. (ed.), Population in History, Londres, Edward Arnold: 101-143.
- Hajnal, J. 1982. "Two kinds of preindustrial household formation system", Population and Development Review 8 (3): 449-494.
- Herlihy, D. et Klapisch-Zuber, C. 1978. Les Toscans et leurs familles. Une étude du catastro florentin de 1427, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- Jacquart, J. 1975. "Immobilisme et catastrophes (1560-1690)", in Duby, G. et Wallon, A. (ed.), Histoire de la France Rurale, 2, Paris, Seuil: 175-353.
- Jacquart, J. 1990. Paris et l'Ile-de-France au temps des paysans, Paris, Publications de la Sorbonne.
- Kellenbenz, H. 1976. The rise of European Economy. An economic history of continental Europe. 1500-1750, Londres, Weidenfeld and Nicolson.

- Le Roy Ladurie, E. 1969. Les paysans du Languedoc, Paris, Flammarion.
- Le Roy Ladurie, E. 1975. "De la crise ultime à la vraie croissance (1690-1789)", in Duby, G. et Wallon, A. (ed.), Histoire de la France rurale, 2, Paris, Seuil: 355-599.
- Le Roy Ladurie, E. 1990. "L'historiographie rurale en France, XIVe-XVIIIe siècles. Essai d'histoire agraire systématique, ou «éco-systématique»", in Atsma, H. et Burguiere, A. (ed.), Marc Bloch aujourd'hui. Histoire comparée et Sciences sociales, Paris, Editions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales: 223-252.
- Lee, R.D. 1992. "L'autorégulation de la population: systèmes malthusiens en environnement stochastique", in Blum, A., Bonneuil, N. et Blanchet, D. (ed.), Modèles de la démographie historique, Paris, INED - Presses Universitaires de France: 149-174.
- Lemarchand, G. 1974. "Féodalisme et société rurale dans la France moderne", in Cerm (ed.), Sur le féodalisme, Paris, Editions Sociales: 86-106.
- Lemarchand, G. 1989. La fin du féodalisme dans le Pays de Caux, Paris, Editions du Comité des travaux historiques et scientifiques.
- Livi-Bacci, M. 1986. "Social-Group Forerunners of Fertility Control in Europe", in Coale, A.J. et Watkins, S.C. (ed.), The Decline of Fertility in Europe, Princeton, Princeton University Press.
- Maddalena, D. 1970. "Rural Europe 1500-1750", in Cipolla, C.M. (ed.), The Fontana Economic History of Europe. The Sixteenth and Seventeenth Centuries, 2, Glasgow, Collins: 273-353.
- Merle, L. 1958. La métairie et l'évolution agraire de la Gâtine poitevine de la fin du Moyen Age à la Révolution, Paris, S.E.V.P.E.N.
- Morceau, J.M. et Postel-Vinay, G. 1992. Ferme, entreprise et famille. Grande exploitation et changements agricoles XVIIe-XIXe siècles, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études.
- Romano, R. 1962. "Agricoltura e contadini nell'Italia del XV e del XVI secolo", Przeglad Historyczny LIII (2): 245-257. Original en polonais. Publié en italien dans le recueil d'articles de cet auteur "Tra due crisi: l'Italia del Rinascimento", Torino, 1971, Einaudi.
- Sereni, E. 1964. Histoire du paysage rural en Italie, Paris, Hachette.
- Slicher Van Bath, B.H. 1977. "Agriculture in the vital revolution", in Rich, E.E. et Wilson, C.H. (ed.), The Cambridge Economic History of Europe, V, Cambridge University Press: 42-132.
- Smith, D.S. 1977. "A homeostatic demographic regime: patterns in west european family reconstitution studies", in Lee, R.D. (ed.), Population Patterns in the Past, New York, Academic Press: 19-51.
- Smith, R. 1983. "Hypothèses sur la nuptialité en Angleterre aux XIIIe-XIVe siècles", Annales E.S.C. (1): 107-136.
- Stahl, H.H. 1969. Les anciennes communautés villageoises roumaines. Asservissement et pénétration capitaliste, Bucarest-Paris, Editions du C.N.R.S.